



**INFORMATION · INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG · INFORMATION MEMO · NOTE D'INFORMATION
ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ · NOTA D'INFORMAZIONE · TER DOCUMENTATIE**

Brussels, June 1982

OVERALL MEDITERRANEAN POLICY

Three years ago the Commission promised the Council that "as soon as the state of the negotiations permitted", it would present specific proposals for solutions which would safeguard and develop the policy of openness and cooperation on which it had embarked with the Mediterranean countries to take account of the prospect of Spanish and Portuguese accession. The Commission has now adopted a Communication to the Council on Mediterranean policy which fulfils that undertaking.

The Communication reviews Mediterranean policy in all its aspects. Naturally, the problems in this field have not been caused by enlargement, but that prospect does make it particularly important to deal with them.

The 1972 "overall approach" was partly frustrated in its aims by the world recession, and also by internal Community problems. Again, the policy was conducted with insufficient regard to the fact that it was simply the external facet - involving non-member countries - of a comprehensive Mediterranean policy whose other two facets concerned the Community's own Mediterranean members and the Mediterranean candidates for membership.

In its communication to the Council, the Commission suggests what the Community could do to avoid exacerbating the economic problems (and hence the social and, finally, political problems) of a group of countries which are not only important trade partners, taking over 10% of total Community exports and having in the Community by far their largest export market. This will be true of the Twelve as it is of the Ten, so it is in our vital interests to avoid contributing to economic and social problems in a way which would threaten to destabilize the Mediterranean region - a region of crucial importance not only to the Community but to others as well.

The broad outlines of the Communication are as follows.

As regards agriculture, our policy towards the Mediterranean partners depends on the proper operation of the trade clauses of the agreements, and hence on continued access to the Community market. Nevertheless, those partners must be given tangible incentives to reduce their dependence on imported food by producing more at home, rather than trying desparately, in a relic of colonial patterns, to bring their trade back into balance by boosting exports. In this way, with active cooperation from the Community, the Mediterranean countries can begin to tackle the problem of food supplies caused by the rapidly growing population.

./.

On the industrial side the trade element of the agreements is also essential, but it will have to be backed up by radically improved consultation machinery so that real coordination can be achieved. This is something which is urgently needed, as the industries involved are in the main those currently "sensitive" in the Community - textiles, footwear and agrifoods. The coordination machinery must enable information to be exchanged about these sensitive industries so as to forestall crises and make it possible to fine-tune any measures to deal with threatened market disruption on either side.

As the main aim of Mediterranean policy is for the Community to help its partners with their development, cooperation over the whole range of economic and social matters clearly needs a vigorous boost. In the social context, there is a need for measures to create new jobs and provide vocational training to offset any loss of opportunities for emigration to the Community, particularly after enlargement.

Consideration must also be given to the external repercussions of the Mediterranean policy, which are particularly felt in relations with the United States. The disagreement on this score has flared up several times since 1973, and the US's attitude in GATT suggests that further storms lie ahead. It is an open question how much the Mediterranean policy would damage US commercial interests. But it is clear to us that fears of damage to trade (which at worst means lost opportunities for profit) are far outweighed by the extremely serious consequences which a breakdown in relations between the Community and the Mediterranean countries would have on the economic and hence social and political stability of this pivotal region.

The Commission realizes the economic and political interests at stake, and recognizes that the aims cannot be achieved unless the Community is willing to accept greater responsibility and a strengthened commitment. On the procedural front, once the Council has approved the Communication the Commission will have to hold consultations with the Mediterranean partners without delay so that their reactions are known by the time the accession negotiations reach completion.

The applicant countries, for their part, clearly cannot be asked to commit themselves to this policy until they are assured of Community membership.

The external Mediterranean policy is to go hand in hand with vigorous internal measures aimed at the development of the Community's own Mediterranean regions, through a more ambitious, better-funded regional policy, a more active and regionally specific social policy and a reform of the common agricultural policy.

The Community's Mediterranean regions are, by and large, more vulnerable than its other regions to the effects of the southern enlargement and the Mediterranean policy. Specific measures in different fields are needed to help them, within the framework of integrated Community programmes such as those advocated by the Commission in its report on the May Mandate and approved in their broad outlines by the European Council.

**INFORMATION · INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG · INFORMATION MEMO · NOTE D'INFORMATION
ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ · NOTA D'INFORMAZIONE · TER DOCUMENTATIE**

Bruxelles, juin 1982

POLITIQUE GLOBALE MEDITERRANEENNE

Voici trois ans, la Commission s'était engagée à présenter au Conseil - "dès que l'état d'avancement des négociations le permettrait" - des propositions concrètes de solutions afin de sauvegarder et de développer, notamment en vue de l'élargissement à l'Espagne et au Portugal, la politique d'ouverture et de coopération de la Communauté avec les Pays tiers du pourtour méditerranéen: la communication au Conseil que la Commission a adopté sur la politique méditerranéenne fait suite à cet engagement.

Il s'agit d'une réflexion d'ensemble sur les différents aspects de la politique méditerranéenne, dont les problèmes bien sûr n'ont pas été créés par l'élargissement, bien que la perspective de celui-ci ait souligné la nécessité d'une initiative.

"L'approche globale" de 1972, en effet, n'a pas pu atteindre pleinement ses objectifs, notamment à cause de la crise économique internationale et aussi des difficultés internes de la Communauté. La politique de "l'approche globale", en outre, avait été conduite sans que l'on tienne suffisamment compte du fait qu'il s'agissait du volet extérieur - à l'égard des Pays-Tiers - d'une politique globale méditerranéenne dont les deux autres volets s'adressent le premier aux Pays méditerranéens membres de la Communauté et le deuxième aux Pays méditerranéens qui ont présenté une demande d'adhésion.

Dans le document qu'elle a transmis au Conseil, la Commission indique l'action par laquelle la Communauté pourra éviter d'aggraver les difficultés économiques (donc sociales et à terme politiques) d'un ensemble de Pays qui non seulement représentent des partenaires commerciaux d'une grande importance puisqu'ils absorbent plus de 10% de ses exportations totales, mais pour lesquels la CEE constitue de très loin le principal marché d'exportation. Cela est vrai pour la Communauté des Dix, il le restera pour la Communauté des Douze: nous avons en conséquence un intérêt vital à éviter d'aggraver les difficultés économiques et sociales de ces Pays, toute aggravation pouvant favoriser la déstabilisation politique de la région méditerranéenne, une région-clef pour la Communauté mais pas seulement pour elle.

Voici quelques orientations essentielles:

- en Agriculture, le bon fonctionnement du volet commercial des accords, et donc le maintien de l'accès au marché communautaire, demeure une condition essentielle du succès de notre politique, à l'égard des Pays tiers méditerranéens. Cela dit, il est nécessaire que nos partenaires se sentent concrètement encouragés à réduire leur dépendance externe sur le plan alimentaire par le développement de leurs potentialités, plutôt qu'à tout miser (selon un schéma résiduel des anciennes relations coloniales) sur une augmentation de leurs exportations pour parvenir à atténuer leur déséquilibre commercial. C'est sur ce chemin que nos partenaires méditerranéens pourront trouver, avec la collaboration active de la Communauté, la solution aux problèmes de balance alimentaire que leur posent des taux importants de croissance démographique.

- En ce qui concerne l'industrie le bon fonctionnement du volet commercial des accords est essentiel, mais cela devra s'accompagner d'une nette amélioration des mécanismes de consultation mutuelle, de manière à arriver à une véritable concertation. Elle paraît d'autant plus nécessaire qu'il s'agit essentiellement de secteurs actuellement sensibles dans la Communauté: textile, chaussures, agro-alimentaire. Les mécanismes de concertation doivent être en mesure de permettre à travers les échanges d'informations dans les secteurs sensibles, de prévenir les situations de crise, de mieux ajuster les mesures à prendre en cas de menaces de perturbations de part et d'autre.
- L'objectif fondamental de la politique méditerranéenne étant la participation au développement de ses partenaires, il est clair que la coopération doit recevoir une impulsion vigoureuse dans tous les domaines économiques et sociaux. Sur ce deuxième point il faut envisager des actions pour la création de nouveaux emplois et pour la formation professionnelle afin de faire face à toute éventualité d'amenuisement des possibilités d'émigration vers la Communauté à la suite notamment de l'élargissement.
- Les répercussions extérieures de la politique méditerranéenne, qui se font sentir en particulier dans les relations CEE-Etats Unis, méritent de ne pas être négligées. Le contentieux a connu différents rebondissements depuis 1973, et l'attitude américaine au GATT semble indiquer qu'il ne pourrait s'aggraver. Le préjudice que la politique méditerranéenne porterait aux intérêts commerciaux des Etats Unis reste à prouver. Ce qui nous semble évident est l'énorme disproportion entre les craintes de ce que l'on appelle un préjudice commercial (mais qui ne serait dans le pire des cas qu'un manque à gagner) et, de l'autre côté, les conséquences politiques très graves qu'un échec des relations Communauté-Pays méditerranéens aurait pour la stabilité économique, et par conséquent sociale et politique de cette région cruciale pour l'équilibre mondial.

La Commission est consciente des intérêts économiques politiques en jeu, ainsi que du fait que les objectifs énoncés ne pourront être atteints que par l'acceptation, de la part de la Communauté, de responsabilités plus grandes et d'un engagement accru. Du point de vue de la procédure, une fois ce document approuvé par le Conseil, la Commission devrait effectuer rapidement les consultations avec les Pays tiers méditerranéens afin d'avoir leurs réactions au moment de la conclusion des négociations pour l'adhésion des Pays Candidats.

Il est évident que nous ne pourrions demander aux Pays candidats de s'engager sur cette politique avant qu'ils n'aient la certitude d'entrer dans la Communauté.

Cette politique méditerranéenne externe est conçue parallèlement à une vigoureuse action interne de développement des régions méditerranéennes de la Communauté, par le biais notamment d'une politique régionale plus ambitieuse et mieux dotée, d'une politique sociale plus dynamique et mieux adaptée aux particularités régionales, d'une réorientation de la politique agricole commune.

Les régions méditerranéennes de la Communauté sont, globalement, plus exposées que les autres aux conséquences de l'élargissement vers le sud et de la politique méditerranéenne de la Communauté. Leur situation appelle donc des mesures spécifiques, dans les différents domaines. Elles devront être prises dans le cadre des programmes communautaires intégrés, préconisés par la Commission dans son rapport sur le Mandat du 30 mai et dont les lignes directrices ont été approuvées par le Conseil Européen.